

## COMPTE-RENDU DU CLIC

### COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU CAPISCOL

**SBM FORMULATION – GAZECHIM – ETABLISSEMENT CONSORT MINGUEZ - GHM**

6 mars 2007  
10h00 – 11h35 – Sous Préfecture de Béziers

#### **PARTICIPANTS - ANNEXE 1**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Présentation des bilans annuels des sociétés Minguez, Gazechim et SBM
- 2 - Présentation du site Internet CLIC – PPRT
- 3 - Avancement des Etudes de dangers et du PPRT
- 4 - Espace de discussion

Monsieur HUCHET, Sous Préfet de Béziers et président du CLIC, ouvre la séance en rappelant les sujets à l'ordre du jour.

#### **1. PRESENTATION DU BILAN ANNUEL DE ECM (ENTREPOTS CONSORTS MINGUEZ) – ANNEXE 2**

M. MINGUEZ (Responsable technique de la société ECM) présente l'activité de ECM et la nature de ses installations, et rappelle le cadre réglementaire, évolutif et générateur de contraintes d'adaptation. Puis il expose le bilan 2006 des actions de prévention bilan du Système de Gestion Sécurité (SGS), compte-rendu des anomalies/incidents/accidents, programme d'objectifs de réduction des risques, décisions dont a fait l'objet l'installation, état d'avancement des études de dangers.

M. HUCHET remercie M. MINGUEZ pour son exposé et ajoute que, l'Etat veille à assurer un haut niveau de protection contre les risques et un haut niveau de qualité environnementale afin que les entreprises prospèrent dans un environnement maîtrisé.

M. MINGUEZ demande que toute application d'un nouveau texte (loi, arrêté ou circulaire) s'accompagne d'une mise à disposition des outils adéquats. Il indique les difficultés liées à la réalisation de l'étude de dangers d'ECM compte tenu de la publication tardive de certains textes (28 décembre 2006).

Il regrette par ailleurs que la position de la DRIRE qui vérifie le respect des textes légaux sans faire preuve de pragmatisme.

D'une manière générale, il estime que la rédaction de documents techniques est particulièrement coûteuse en temps et en énergie et regrette les allers-retours chronophages sur les dossiers remis à l'administration

M. HUCHET indique que pour les acteurs économiques ou les responsables administratifs ou politiques, les allers-retours de dossiers administratifs complexes sont fréquents.

M. BEAUCHAUD – DRIRE LR - souligne que la polémique sur le contenu de l'étude de dangers prend terme, puisque ECM a sollicité la société APAVE pour la réalisation de ladite étude.

M. GALTIER – Association Quartier Montimaran - regrette que M. MINGUEZ n'ait pas présenté, en séance, des photographies de ses installations.

En réponse à une question de M. MEROUZE – Représentant CHSCT, M. MINGUEZ demande que l'exercice PPI organisé autour du site ECM soit organisé de nuit.

M. FAURY – SIRACED-PC - rappelle que l'organisation des exercices PPI relève de la Préfecture, et non des exploitants et s'engage à étudier la proposition d'exercice formulée par M. MINGUEZ.

## 2. PRESENTATION DU BILAN ANNUEL DE GAZECHIM -- ANNEXE 3

M. MINIER – Directeur Gazechim - rappelle succinctement les métiers de l'entreprise GAZECHIM et plus particulièrement les activités du site de Béziers (Conditionnement de gaz liquéfiés).  
Il rappelle également les potentiels de dangers liés à cette activité et détaille les travaux de sécurité réalisés en 2005 et en 2006 pour maîtriser les risques issus des installations.

M. POUJOL – Responsable Sécurité Gazechim - présente ensuite le bilan Sécurité Environnement 2006 :

- actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût,
- bilan du SGS,
- incidents/accidents survenus,
- objectifs de réduction des risques en 2007.

M. HUCHET rappelle que la société Gazechim a fait l'objet d'un exercice PPI en septembre 2006 et renouvelle ses remerciements à l'entreprise pour s'être prêtée à cet exercice.

En réponse à une question de M. VASSALO – Association OMESC, M. MINIER explique que les wagons d'ammoniac sont dépotés dans un sas avant de repartir par voie ferroviaire.

Il précise qu'en l'absence de dysfonctionnement de la SNCF, un seul wagon est présent sur site ; la commande hebdomadaire portant sur un seul wagon.

M. MEROUZE regrette que les membres du CLIC n'aient pas été associés à l'exercice PPI précité.

M. HUCHET rappelle que quelques membres du CLIC ont participé audit exercice en tant qu'observateurs. Il s'engage à diffuser le compte-rendu de cet exercice aux membres du CLIC.

## 3. Présentation du bilan annuel de SBM Formulation -- ANNEXE 4

M. VAN CANEGHEM – Directeur SBM - présente les faits marquants de 2006.

Il présente notamment les actions d'amélioration réalisées en 2006 puis détaille le bilan du SGS et le plan d'actions 2007.

Il précise qu'à plusieurs reprises au cours de l'année, la société SBM a rencontré associations et comités de quartier.

M. VAN CANEGHEM évoque par ailleurs la grille d'évaluation des accidents communiquée par la DRIRE mais qui n'a pour l'heure pas été utilisée par SBM, compte tenu de l'absence d'accident/incident significatif.

M. BEAUCHAUD indique que l'édition n°3 de la brochure D'CLIC, diffusée à l'ensemble des membres du CLIC, était accompagnée d'une plaquette du Ministère sur ce point.

M. HUCHET indique qu'après l'accident du 27 juin 2005, les acteurs économiques, sociaux et politiques, et l'administration se sont efficacement coordonnés pour restaurer le site industriel avec un haut niveau de protection.

M. COUDERC – Maire de Béziers - estime que les populations ont le droit de connaître, en toute transparence, les avantages et les risques des établissements implantés dans leur environnement ; le manque de transparence ayant pour conséquence le rejet de ces entreprises par les populations.

Par ailleurs, il souligne l'importance des exercices de prévention, qui permettent d'identifier les dysfonctionnements, de réagir plus efficacement en cas d'accident, et donc de rassurer les populations environnantes.

Enfin, en écho aux propos précédemment tenus par M. MINGUEZ, il indique apprécier la rigueur de la DRIRE considérée comme excessive par M. MINGUEZ pour préserver la sécurité des concitoyens et faire appliquer le principe de précaution sur les sites industriels.

Mme RANC – Maire de Villeneuve les Béziers - constate le renforcement de la culture de sécurité autour des établissements industriels mais regrette qu'il ait fallu attendre l'accident de SBM pour que certains sites prennent des mesures de prévention des risques.

M. HUCHET demande comment la dimension sécurité des entreprises est prise en compte dans la modernisation de la zone d'activité du Capiscol.

M. COUDERC répond d'une part qu'il existe des prescriptions spécifiques relatives aux zones de dangers Z1 et Z2 et d'autre part que des travaux porteront sur une réhabilitation de la zone (circulation, voirie, éclairage, etc.). Il précise par ailleurs qu'une étude relative à la gestion des risques est en cours.

M. HUCHET rappelle qu'au-delà des risques technologiques, la société dans son ensemble est confrontée à tout type de risques au quotidien.

#### 4. PRESENTATION DU SITE INTERNET CLIC-PPRT

M. BEAUCHAUD présente le site Internet CLIC qui inclut désormais un volet PPRT  
Il décrit succinctement les principaux sujets traités sur le site, dont le fonctionnement est en miroir du site dédié aux CLIC.

<http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr/>.

#### 5. AVANCEMENT DES ETUDES DE DANGERS ET DU PPRT

##### 5.1 . ECM

M. MINGUEZ indique que la version 2 de l'étude de dangers – remise en 2006- a été corrigée.  
Il précise qu'une nouvelle version sera réalisée par l'APAVE pour tenir compte des dispositions de la circulaire du 28 décembre 2006.

M. BEAUCHAUD rappelle que la réalisation d'une étude de dangers ne peut être déléguée par l'exploitant à un bureau d'étude – ce dernier intervenant en tant qu'assistance et conseil technique auprès de l'exploitant.

##### 5.2 . SBM Formulation

M. VAN CANEGHEM indique que l'étude de dangers a été remise dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, réalisée en vue de la reconstruction des ateliers détruits lors de l'accident du 27 juin 2005.

##### 5.3 . Gazechim

M. MINIER explique que GAZECHIM a confié son étude de dangers au cabinet Apsys.  
Il indique qu'il vient de recevoir une version quasi-définitive de l'étude et que celle-ci sera envoyée à l'administration après relecture - soit vers le 20 mars.

D'une manière générale il estime que les études de dangers sont complexes. Faisant référence à la remarque de Mme RANC, il précise que les travaux de confinement réalisés sur le site de GAZECHIM ont été décidés en 2003, c'est-à-dire avant l'accident de SBM.

M. HUCHET reconnaît que l'accident de SBM a donné une intensité particulière aux travaux menés au sein du CLIC.

M. BEAUCHAUD indique que le rythme d'avancement d'un PPRT multi-exploitants tel que celui du Capiscol est conditionné par le rythme d'avancement de l'exploitant le plus lent.

La DRIRE devrait disposer de toutes les études en mars et pourra ainsi amorcer l'étape suivante du PPRT.

Le Commandant REBILLON – Chef de centre du CSP Béziers - indique que le SDIS est régulièrement en contact avec les trois entreprises de la zone et effectue régulièrement des exercices sur lesdits sites.

Par ailleurs, il évoque la présence sur la ZI du Capiscol de nombreuses entreprises soumises à simple autorisation voire non classées qui présentent un niveau de risque non négligeable.

M. FAURY se félicite que la culture du risque se renforce sur la zone du Capiscol. Il demande par ailleurs comment évoluent les plans communaux de sauvegarde de Béziers et de Villeneuve.

Mme PERINI – Adjointe au maire de Béziers - explique que la démarche d'élaboration du plan communal de sauvegarde de Béziers est en phase initiale.

Mme RANC indique que le plan communal de sauvegarde de Villeneuve est en cours d'élaboration.

Mme BAUDUIN – Conseillère générale - souligne la prise de conscience collective des risques comme suite à l'accident de SBM et l'importance, dans ce domaine, de la communication d'informations et de la concertation avec les citoyens.

M. HUCHET rappelle que cet accident, très préjudiciable pour l'entreprise concernée, n'a fait aucune victime et clôt la séance.